

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022  
N° 36 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers.

*Séance du lundi 24 octobre 2022 présidée par Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 18 octobre 2022  
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 50*

Etaient présents : M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENNING, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Alima TAHIRI jusqu'à la DEL-2022-389, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Yves GIDOIN, Mme Roselyne BIENVENU, M. Florian RAPIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Patrick GANNON, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Anita DAUVILLON, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Isabelle PRIME jusqu'à la DEL-2022-359, M. William BOUCHER, Mme Claudette DAGUIN, M. Simon GIGAN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Augustine YECKE, M. Julien GUILLANT, Mme Christine STEIN, Mme Maryvonne BOURGETEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : M. Christophe BÉCHU, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Ahmed EL BAHRI, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Marielle HAMARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
- M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER a donné pouvoir à Mme Maryvonne BOURGETEAU
- M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. William BOUCHER
- M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Nicolas AUDIGANE
- Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Augustine YECKE
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Anne-Marie POTOT à partir de la DEL-2022-390
- Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER à partir de la DEL-2022-360
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022**  
**N° 36 (dans l'ordre du jour)**

Le conseil a nommé secrétaire, M. Yves GIDOIN



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le  
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi  
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022**  
**N° 36 (dans l'ordre du jour)**

Référence : **DEL-2022-394**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Exercice 2022 - Décision Modificative n° 2**

Rapporteur : *Christophe BÉCHU*,

**EXPOSE**

Cette Décision Modificative (DM) n°2 ajuste les crédits ouverts en 2022 (au BP et en DM n°1) en fonction des dernières informations connues. En termes d'ordre de grandeur, **cette décision budgétaire représente 4 % des crédits de fonctionnement du budget primitif soit 8,4 M€.**

Comme annoncé lors de la dernière décision budgétaire de juin, **l'essentiel de ce montant est destiné à traduire budgétairement sur 2022 les décisions de l'Etat de revalorisation du traitement des personnels et celles de la ville d'Angers concernant l'accompagnement de sa politique en faveur de l'Education.**

**A) Section de fonctionnement**

• **Des dépenses de fonctionnement à ajuster : + 8,4 M€**

- Dans le détail, ces nouvelles propositions concernent **une progression des crédits « ressources humaines » de + 5,9 M€.** Ce montant reflète l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % (applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022), les autres mesures réglementaires de revalorisation salariale (indemnité inflation, augmentation du SMIC, réformes catégorielles) et le renforcement en moyens humains de la direction de l'Education (hausse des effectifs d'ATSEM dans les écoles avec 30 créations de poste et autres mesures en faveur des métiers de ce secteur avec un volume de titularisation importante de contractuels et une hausse des régimes indemnitaires notamment).
- Une hausse de la subvention versée au CCAS de + 2 M€ est également proposée pour tenir compte notamment des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé et des urgences sociales.

Un ajustement de crédits sur les charges à caractère général pour + 0,5 M€ (fluides, carburants, frais de nettoyage des locaux, ...) est également intégré dans cette DM.

• **Des recettes de fonctionnement mises à jour : + 2,6 M€**

Des mises à jour de recettes sont retranscrites dans cette DM pour + 2,6 M€, principalement liées à l'ajustement du niveau de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et aux dernières notifications sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) témoignant du dynamisme de la Collectivité.

**B) La section d'investissement**

**Les crédits des dépenses d'investissement 2022 sont ajustés de + 0,9 M€** pour suivre l'état d'avancement des différents chantiers, notamment sur les opérations de renouvellement urbain.

**En parallèle, les recettes d'investissement (hors emprunt) sont en légère hausse de + 0,7 M€.** Cet ajustement intègre des échelonnements ou de nouvelles perceptions de subventions ainsi que des produits issus de la cession de matériel.

A noter que des **inscriptions équilibrées** en dépenses et en recettes sont positionnées pour 6,6 M€ sur la section d'investissement correspondant notamment à des crédits dédiés pour les emprunts avec option de tirage sur lignes de trésorerie pour 5 M€.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022**  
**N° 36 (dans l'ordre du jour)**

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et après deux années consécutives d'un prudent désendettement, l'emprunt d'équilibre maximum autorisé voté lors du budget primitif (de 11,9 M€) est augmenté de + 6 M€.

Au global, la balance générale de cette décision s'établit à + **10,1 M€ en recettes et en dépenses**, réparties comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Rec-Dép</b>
Nouvelles propositions de crédits	2 595 036	8 419 894	<b>-5 824 858</b>
Inscriptions équilibrées	0	0	<b>0</b>
Opérations comptables		-5 824 858	<b>5 824 858</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>2 595 036</b>	<b>2 595 036</b>	<b>0</b>

<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Rec-Dép</b>
Nouvelles propositions de crédits	6 718 178	893 320	<b>5 824 858</b>
Inscriptions équilibrées	6 603 200	6 603 200	<b>0</b>
Opérations comptables	-5 824 858		<b>-5 824 858</b>
<b>Total investissement</b>	<b>7 496 520</b>	<b>7 496 520</b>	<b>0</b>

<b>Total décision modificative</b>	<b>10 091 556</b>	<b>10 091 556</b>	<b>0</b>
------------------------------------	-------------------	-------------------	----------

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 octobre 2022

Vu la maquette budgétaire jointe en annexe à l'appui de la délibération,

**DELIBERE**

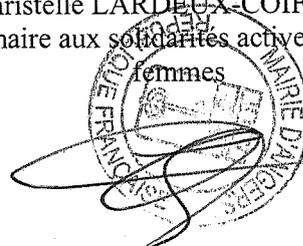
Approuve par chapitre la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 tel que présenté dans les maquettes budgétaires.

Approuve la hausse du montant de la subvention au CCAS de 2 M€ pour 2022 : montant voté au budget primitif 2022 de 12 218 920 € - nouveau montant après DM2 de 14 218 920 €. Le versement de ces deux 2 M € complémentaires sera réalisé en novembre 2022.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télerecours dans un délai de deux mois.*

Pour le Maire et par délégation,  
Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Adjointe au maire aux solidarités actives et aux droits des



# Acte à classer

DEL-2022-394

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-10-27T11-59-54.00 ( MI240787031 )

Identifiant unique de l'acte : 049-214900078-20221027-DEL-2022-394-BF ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : FLUX - DECISION MODIFICATIVES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24.10.22

Date de décision : 27/10/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

- 7. Finances locales
- 7.1. Decisions budgetaires
- 7.1.2. Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Acte : [2022-394.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Dm2 Ville 2022 - Flux  
Scellé.XML](#)

Type PJ : 99\_BU - Document budgétaire

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/10/22 à 11:59

Par [DARRACQ ID Jean-Baptiste](#)

Transmis

Date 27/10/22 à 11:59

Par [DARRACQ ID Jean-Baptiste](#)

Accusé de réception

Date 27/10/22 à 12:10